



Impôts droit de prélever sur compte bancaire fermé ?

Par **Momode**, le 10/12/2010 à 08:18

Bonjour,

est-ce que les impôts ont le droit de prélever une amende sur un compte bancaire clôturé qu'ils ont trouvé on ne sait comment ?

De plus la banque a t-elle le droit de me réclamer des frais de refus de paiement ?

Merci d'avance

Par **Melanie555**, le 10/12/2010 à 10:07

[citation][[/citation]qu'ils ont trouvé on ne sait comment

Sur le FICOBA (fichier des comptes bancaires et Assimilés) géré par la Direction des impôts. Ce fichier sert à recenser les comptes de toute nature.

A la question "ont-ils le droit", la réponse est OUI.

Quant aux frais prélevés par la banque, si le compte a été clôturé, vous pouvez les contester.